

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 076-217607118-20231127-DELIB2023_110-DE



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2022

En application du décret n°2015-182 du 30 décembre 2015

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date 26 septembre 2023



12, avenue Jacques Anquetil - 76260 EU

Tél : 02 27 28 20 87 - Fax : 02 35 50 92 29

www.villes-soeurs.fr

contact@villes-soeurs.fr

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	3
II.	COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET ORGANISATION GENERALE DU SERVICE	5
III.	LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	6
	<i>III.1 COLLECTE</i>	6
	<i>III.2 LA PRE-COLLECTE</i>	9
	<i>III.3 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES</i>	10
IV.	LES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES	15
	<i>IV.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE</i>	15
	<i>IV.2 TRI ET VALORISATION</i>	16
	<i>IV.3 COMMUNICATION - PREVENTION</i>	19
	<i>IV.4 LA PRE-COLLECTE</i>	20
V.	LES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES	21
	<i>V.1 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE D'AULT</i>	22
	<i>V.2 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DU TREPORT</i>	26
	<i>V.3 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE BEAUCHAMPS</i>	30
	<i>V.4 POINT DE DEPOT DES DECHETS VERTS DE CRIEL SUR MER</i>	34
	<i>V.5 TOTAL DES 3 DECHETERIES COMMUNAUTAIRES ET DU POINT DEPOT DECHETS VERTS</i>	36
VI.	LES COLLECTES SPECIFIQUES	42
	<i>VI.1 COLLECTES EN PORTE A PORTE</i>	42
	<i>VI.2 AUTRES COLLECTES ET OPERATIONS DIVERSES</i>	44
VII.	INDICATEURS FINANCIERS	46
VIII.	PERSPECTIVES	47

I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Créée le 31 décembre 1999, la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques était composée de six communes, trois appartenant à la Seine-Maritime (Eu, Le Tréport et Ponts-et-Marais) et trois au département de la Somme (Mers-les-Bains, Oust-Marest et Saint Quentin Lamotte) représentant 20 693 habitants.

Le 31 décembre 2002, 12 autres communes sont venues rejoindre la Communauté de Communes. Il s'agit des communes d'Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Dargnies, Friaucourt et Woignarue situées dans la Somme et des communes d'Etalondes, Flocques, Incheville, Longroy et Millebosc situées en Seine-Maritime.

Les communes de Buigny-les-Gamaches et Embreville ont adhéré à la Communauté de Communes le 31 décembre 2004.

Au 1^{er} janvier 2009, la ville de Gamaches a rejoint la communauté de communes portant à 21 le nombre de communes.

En juin 2009, la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques change de dénomination pour devenir la Communauté de Communes Bresle Maritime (CCBM).

Au 1^{er} janvier 2017, 7 nouvelles communes rejoignent la communauté de communes (Baromesnil, Criel sur Mer, Le Mesnil Réaume, Melleville, Monchy sur Eu, Saint Pierre en Val et Saint Rémy Boscrocourt). Un changement de dénomination est aussi réalisé, la Communauté de Communes Bresle Maritime devenant la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) qui regroupe désormais 28 communes pour 36 073 habitants (population municipale au 01/01/2023).

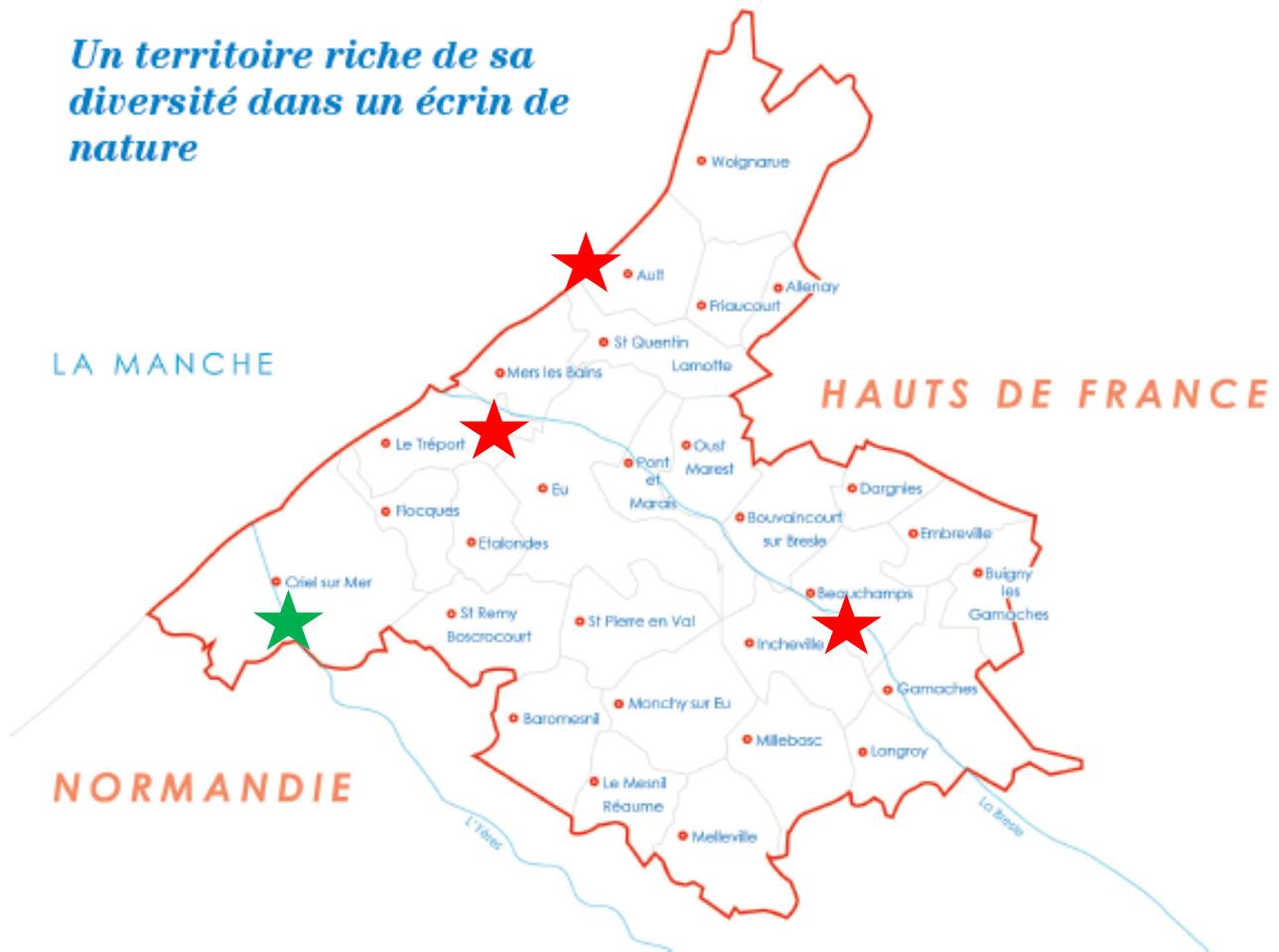
Les données présentées dans ce rapport 2022 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022) concernent les 28 communes de la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Localisation de la communauté de communes



Carte du territoire

*Un territoire riche de sa
diversité dans un écrin de
nature*



 Déchèteries

 point dépôt déchets verts

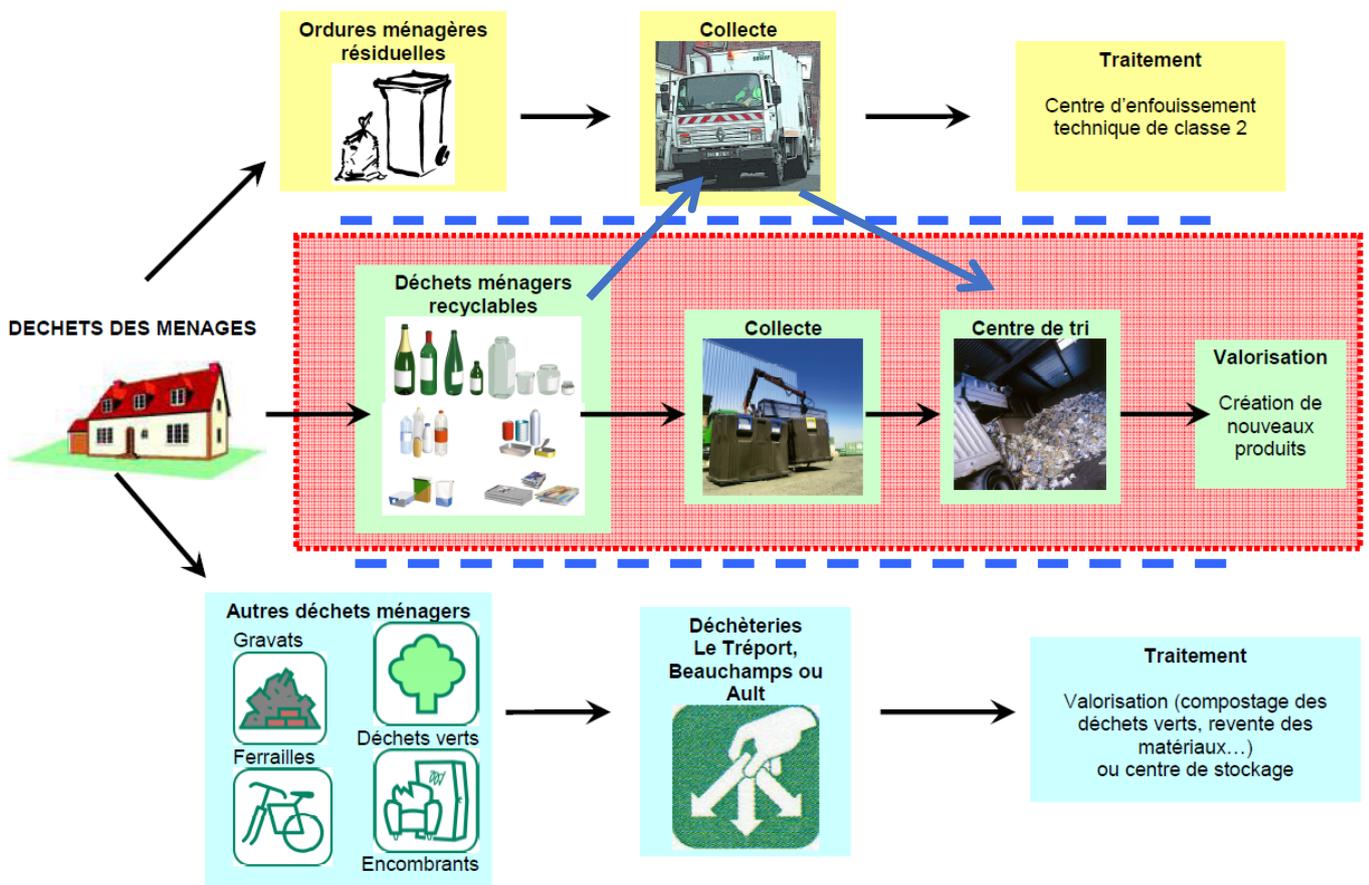
II. COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET ORGANISATION GENERALE DU SERVICE

La Communauté de Communes a pris la compétence **Collecte, Transport, Stockage, Tri et Traitement des Déchets Ménagers** au 1^{er} janvier 2005. Cette compétence était auparavant assurée par différents syndicats ou directement par les communes.

En 2022, cette de compétence concerne :

- la collecte des ordures ménagères sur les 28 communes,
- le traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des communes,
- la mise en place du tri sélectif sur les 28 communes,
- la collecte des encombrants, déchets verts sur une partie du territoire,
- la fourniture, la mise en place et la maintenance de bacs roulants pour les 28 communes,
- la gestion des déchèteries communautaires d'Ault, de Beauchamps et du Tréport et du point de dépôt des déchets verts de Criel sur Mer.

Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers



Le marché de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est arrivé à son terme en décembre 2021. En conséquence un nouveau marché a été lancé avec pour résultat :

- Lot 1 collecte des ordures ménagères résiduelles (en PAV : Point d'Apport Volontaire et en porte à porte : porte à porte) et collecte en porte à porte du multiflux (emballages et papiers) : IKOS
- Lot 2 : Traitement des OMr (Ordures Ménagères résiduelles) : IKOS
- Lot 3 : collecte en point d'apport volontaire du multiflux (emballages et papiers) et du verre : Veolia
- Lot 4 : Tri du multiflux : Veolia
- Lot 7 : Reprise des batteries et de la ferraille : Metofer
- Lot 8 : Fournitures des sacs : Barbier
- Lot 9 : Chargement, transport et traitement des ligneux à la déchèterie du Tréport : Veolia

Ce marché a été alloué au maximum afin d'avoir les offres financières les plus avantageuses possibles. Cela a tout de même conduit à des fortes hausses des prix.

III. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

D'après la définition formulée par l'ADEME, les ordures ménagères résiduelles représentent les déchets restants après les collectes sélectives.

III.1 COLLECTE

Organisation du service de collecte

En 2022, les 28 communes sont collectées en porte à porte par un prestataire : la société IKOS ENVIRONNEMENT. Ce marché public de collecte a débuté le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de cinq ans reconductible une fois deux ans.

Afin d'être en conformité avec la R437 (recommandation de la CNAM relative à la collecte des déchets), une mini benne ordures ménagères effectue la collecte dans les impasses et autres sites difficiles d'accès (points noirs de collecte).



La Communauté de Communes possède au Tréport une zone de transfert. La mise en place et l'évacuation de la benne est assurée par l'entreprise IKOS Environnement dans le cadre du marché de gestion des déchèteries.

Les ordures ménagères entreposées sur ce site proviennent de la collecte assurée par la mini benne.

Ces déchets sont stockés dans un caisson de 30 m³ avant d'être dirigés par camion vers le centre de valorisation des déchets IKOS ENVIRONNEMENT de Fresnoy-Folny (76).

Fréquence de collecte

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte en C1 sauf exceptions. Le **calendrier de collecte 2022** indique la fréquence de collecte ainsi que le jour de collecte.

ORDURES MENAGERES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ALLENAY				X	
AULT	X				
BAROMESNIL			X		
BEAUCHAMPS			X		
BOUVAINCOURT			X		
BUIGNY			X		
CRIEL-SUR-MER BOURG	X				
CRIEL-SUR-MER MESNIL VAL		X			
DARGNIES			X		
EMBREVILLE			X		
ETALONDES				X	
EU CENTRE		X			X
EU MONT VITOT / SAINTE CROIX / BEAUMONT				X	
EU STADE / ST LAURENT / COTE ABBEVILLE					X
FLOCCUES			X		
FRIAUCOURT				X	
GAMACHES EST					X
GAMACHES OUEST		X			
INCHEVILLE			X		
LE MESNIL REAUME					X
LE TREPOT MODERNE				X	
LE TREPOT QUAI	X				
LE TREPOT TERRASSE / VIEUX TREPOT		X			
LE TREPOT MANCHEVILLE				X	
MESNIL SOREL			X		
LONGROY					X
MELLEVILLE					X
MERS LES BAINS	X				
MILLEBOSC				X	
MONCHY					X
OUST MAREST			X		
SAINT PIERRE EN VAL					X
SAINT QUENTIN			X		
SAINT REMY				X	
PONTS ET MARAIS				X	
WOIGNARUE				X	



Des collectes supplémentaires ont aussi lieu les samedis et/ou dimanches sur certaines communes et à certaines périodes de l'année.

La collecte des conteneurs enterrés s'effectue les lundis, mercredis, vendredis et samedis. Des collectes supplémentaires sont aussi réalisées le dimanche en juillet et août (et exceptionnellement pour d'autres dimanches).

Lors des mois de juillet et août, les colonnes enterrées des ordures ménagères les plus sensibles ont été collectées tous les jours (soit C7) afin de répondre à la forte affluence touristique.

Tonnages collectés en 2022

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en 2022 s'est élevé à **9 698 tonnes**. Par rapport à l'année 2021, cela représente une baisse de 2106 tonnes soit - 18%.

En 2022, le **coût de collecte des ordures ménagères (hors investissement) est de 1 219 724 € TTC**

Cela représente un coût moyen de **125.76 € à la tonne** et de **32.98 € par habitant**.

Le tonnage collecté en 2022 des OMr a fortement diminué. La mise en place de la collecte en porte à porte du multiflux couplée à la mise en place de contrôles réalisés par une équipe d'ambassadeurs du tri explique ce résultat.

Il est cependant important de souligner :

- Le tonnage des ordures ménagères collecté en porte à porte des ordures ménagères a diminué de 2 366 tonnes soit -23%
- Le tonnage des ordures ménagères collecté en apport volontaire a augmenté de 260 tonnes soit de +16%

Les communes littorales enregistrent des chiffres à la hausse au niveau touristique se traduisant par des tonnages en apport volontaire d'ordures ménagères de plus en plus élevés. De plus la qualité de l'apport est difficilement maîtrisable par l'installation de ces dispositifs.

III.2 LA PRE COLLECTE

Depuis 2008, l'ensemble des foyers est équipé de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères. Dans un souci de simplicité et de réduction des coûts, seuls 2 volumes de bacs ont été retenus.

- Chaque foyer dispose d'un **bac roulant de 120 litres**. Il est adapté pour un foyer de 4 personnes collecté une fois par semaine. Un second bac roulant peut être mis à disposition dans certains cas (foyers de 5 personnes ou plus collecté 1 fois par semaine).
- Pour les points de collecte collectifs, des **bacs de 660 litres** sont installés.

La totalité du parc de bacs roulants de la Communauté de Communes représente environ 21 000 bacs roulants.

Pour la maintenance des bacs roulants (vol, casse...) et l'équipement de nouveaux foyers, des bacs roulants sont disponibles aux bureaux de la CCVS. Les usagers doivent venir les retirer à nos bureaux (12 avenue Jacques Anquetil à Eu), uniquement le vendredi matin de 9 à 12 heures.

En 2022, la CCVS a fait l'acquisition de 900 bacs roulants de 120 litres d'OMr, de 200 bacs de 660 litres d'OMr et de 250 bacs de 660 litres pour le multifix pour un montant de 81 328 € TTC. L'investissement est conséquent par rapport à 2021. Il est à noter que de nombreux administrés sont venus changer leur ancien bac durant l'année 2022. Un marché public à bon de commande (titulaire du marché : FM Développement) a également été fait pour 4 ans afin de gagner en rapidité de livraison de commande.

Depuis 2014, la Communauté de Communes a également mis en place des **conteneurs enterrés** destinés à collecter les ordures ménagères résiduelles. Une soixantaine de conteneurs de 5m³ sont installés sur les communes de Ault, Criel sur Mer, Eu, Flocques, Le Tréport, Longroy et Mers les Bains.

1 859 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2022 soit 19 % (13% pour le résultat de l'année précédente) du tonnage total d'ordures ménagères résiduelles.



III.3 TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour l'année 2022, l'ensemble des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de Communes, soit 9 698 tonnes, a été déposé au centre de valorisation des déchets IKOS ENVIRONNEMENT de Fresnoy-Folny (76). Les déchets sont déposés dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) certifié ISO 9001 et ISO 14001. Le marché de traitement a débuté le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de cinq ans reconductible une fois deux ans.

Le montant du **traitement des ordures ménagères résiduelles** s'est élevé à **1 146 392 € TTC** soit **118.2 € par tonne** et **31 € par habitant**.

Au final, 2 366 116 € ont été dépensés pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles (hors investissement de pré-collecte) Cela représente 244 € TTC par tonne et 64 € par habitant. Pour rappel, ces chiffres étaient de 2 273 520 € TTC en 2021 soit 193 € par tonne et 61 € par habitant. L'augmentation de la dépense reste relativement faible malgré une forte hausse des coûts de marché (+26% sur le coût à la tonne) et l'augmentation de la TGAP (passage de 30 à 40€/tonne entre 2021 et 2022).

Descriptif du processus de traitement des ordures ménagères

(extrait du rapport d'activités 2021 d'IKOS)

A. Le mode bioréacteur

L'installation initiale de valorisation des déchets par méthanisation en cellules a été reclassée en ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux), qui assure actuellement la valorisation des OM ainsi que celle des encombrants.

La requalification de l'installation de valorisation des déchets par méthanisation en cellules et de l'installation de stockage des terres non dangereuses en installation de stockage de déchets non dangereux assure les bénéfices suivants :

- ① Une réduction significative des impacts via une **concentration sur une seule zone** du CVD,
- ② Une concentration des charges opérationnelles sur une unique installation,
- ③ Une **optimisation** de la production, du captage, de la collecte et de la valorisation du biogaz,
- ④ Une **limitation des impacts** notamment olfactifs via le mode d'exploitation en mode bioréacteur,
- ⑤ Une limitation des risques notamment incendie,
- ⑥ Une diminution globale des émissions de gaz à effet de serre par rapport à une exploitation classique.

Par ailleurs, l'ISDND est exploitée **en mode bioréacteur avec valorisation énergétique et thermique du biogaz**.

Par définition, le mode bioréacteur d'une ISDND se différencie d'un mode conventionnel par :

- La mise en place d'un **système de captage du biogaz à l'avancement**, dès le début de la production de biogaz ;
- L'équipement d'un système de **recirculation** des lixiviats ;
- L'aménagement d'une **couverture étanche** au plus tard six mois après la fin de sa période d'exploitation.

Cette technique d'exploitation confère au mode bioréacteur un **gain environnemental substantiel** par rapport au mode conventionnel. Il se caractérise par :

- Une **accélération de la stabilisation** des déchets par épuisement de leur potentiel de dégradation (10 à 15 ans contre plus de 20 ans pour une installation conventionnelle) ;
- Une **réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'odeurs** par la mise en place d'un confinement rapide après exploitation : jusqu'à 90 % du biogaz produit est capté ;
- Une **réduction de la quantité de lixiviats** générés par le CVD en évitant les infiltrations d'eau de pluie au sein des casiers exploités ;
- Une **baisse de la charge organique** des lixiviats ;
- Une **optimisation du potentiel de valorisation énergétique** du biogaz du CVD avec un captage du biogaz accru pour une meilleure production d'énergies renouvelables.

Il s'agit donc d'une **gestion optimisée** des processus biologiques, chimiques et physiques impliqués dans l'évolution des déchets.

B. Principes et règles d'exploitation

L'installation de stockage suit un plan général d'exploitation qui organise la valorisation des déchets ultimes en une subdivision de casiers découpés en alvéoles d'exploitation de surfaces inférieures à 2 500 m². À ce jour, le CVD a exploité 17 casiers sur la zone principale ISDND 1. L'exploitation du 2^{ème} casier de l'ISDND 2 a démarré en mars 2018, entraînant ainsi la fermeture du casier précédent. L'équipe opérationnelle n'exploite qu'une seule alvéole à la fois, ce qui permet de limiter l'exposition des déchets à la pluie, d'optimiser leur compactage et de limiter les nuisances.

Les casiers sont conçus de manière à assurer :

- Un **drainage gravitaire des lixiviats** dans le fond des casiers jusqu'au point de pompage ;
- Un **drainage des eaux** de ruissellement autour des casiers ;
- Un **drainage du biogaz** dans les casiers et un captage par aspiration ;
- Un **contrôle** de l'humidité et de la température dans le massif de déchets (au travers des analyses sur le biogaz et les lixiviats) ;
- Un système de **réinjection des effluents** dans les casiers afin d'optimiser la réaction de méthanisation.

Les casiers sont constitués de barrières d'étanchéité, passives et actives, avec les caractéristiques techniques et prescriptions réglementaires spécifiques. Elles visent à protéger le sol et le sous-sol.

La couverture des casiers est **étanche** (étanchéité par géomembrane, conformément aux préconisations de l'arrêté ministériel en vigueur) de manière à **optimiser le captage du biogaz**, et limiter les nuisances environnementales.

Ils sont aménagés avec un **dispositif imperméable** dénommé « Barrière de Sécurité Passive » assurant une protection du sol, du sous-sol et des eaux souterraines et regroupant :

- En fond de casier :
 - Une couche de matériaux de perméabilité inférieure ou égale à 1.10^{-9} m/s sur au moins 1 mètre d'épaisseur et une couche de perméabilité inférieure ou égale à 1.10^{-6} m/s sur au moins 5 mètres d'épaisseur ;
- En flanc de casier :
 - Une couche de matériaux de perméabilité inférieure ou égale à 1.10^{-9} m/s sur au moins 1 mètre.



Une seconde barrière de sécurité, dite « active », vient en complément pour renforcer le dispositif. La pièce maîtresse de cette sécurité active est une « géomembrane » étanche surmontée d'un complexe drainant. Ce complexe permet la récupération des « lixiviats », c'est à dire des eaux de pluie entrées en contact avec le déchet.



Figure : Barrière de sécurité passive

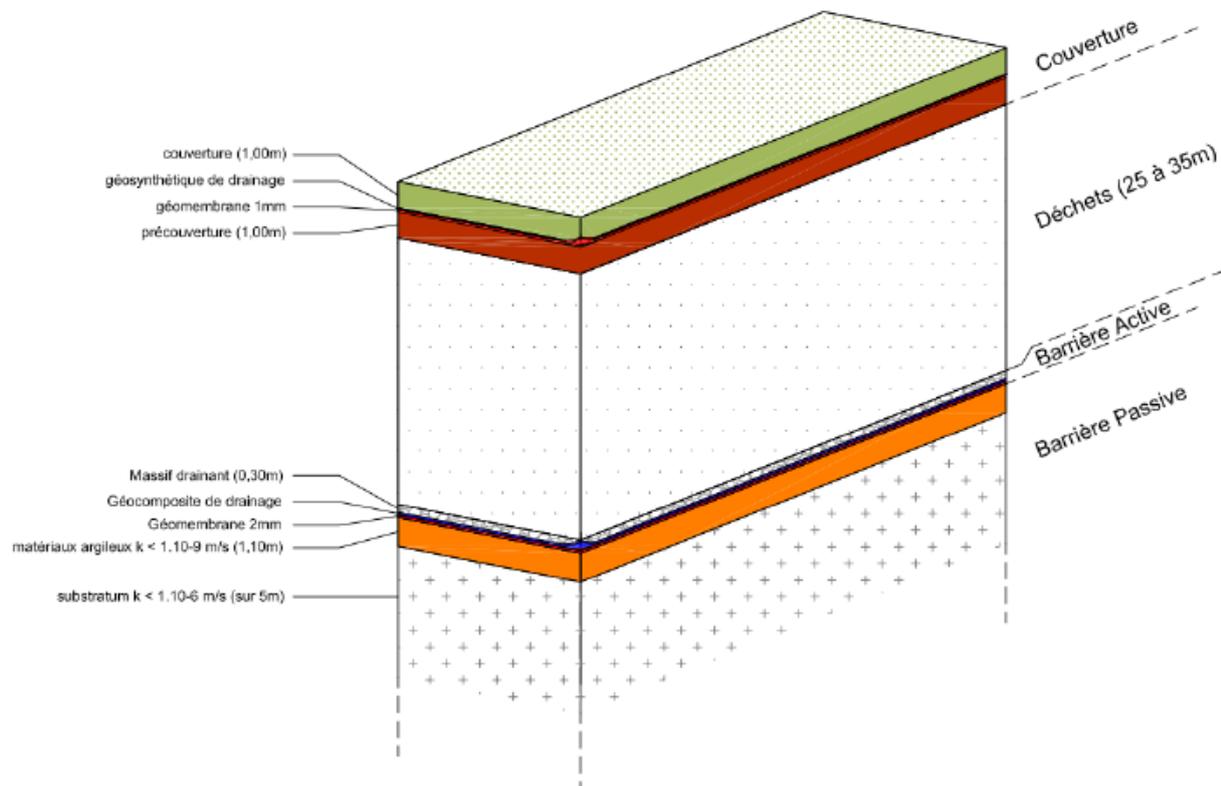


Figure : Barrières d'étanchéité des casiers

La mise en place des déchets est effectuée par blocs afin de limiter les émissions diffuses et la production de lixiviats. Chaque casier est équipé de réseaux de captage du biogaz, horizontal et provisoire à l'avancement (drains opérationnels pendant la durée de l'exploitation pour capter les premières productions) et vertical et définitif (puits biogaz et drains périphériques) et d'un réseau de collecte acheminant la production vers les organes de valorisation.

Pendant et après l'exploitation du casier, un suivi opérationnel (incluant notamment un réglage des réseaux) permet d'optimiser le captage, la collecte et in fine la valorisation énergétique. Le suivi de la performance de valorisation énergétique est géré directement sur l'unité de valorisation du biogaz (production de biogaz valorisée, rendement énergétique...).

Le casier en exploitation est recouvert de manière hebdomadaire par une couche de matériaux adaptés ne présentant pas de risque d'envols et d'odeurs. Cette couche sert également à limiter les risques d'incendie ainsi que la production de lixiviats.

Ces couvertures limitent les envols, le dégagement d'odeurs, ainsi que la présence des animaux opportunistes (rongeurs et oiseaux).

C. Valorisation énergétique

Les OMR sont mélangées aux DAE (déchets d'activités économiques, ou DIB) ainsi qu'aux encombrants, l'ensemble du flux étant déposé dans des structures étanches, appelées casiers. Les encombrants et DAE, bien qu'ayant un potentiel de méthanisation plus faible que les ordures ménagères, apportent à la fois support et structure pour une bonne activité biologique. Ils contribuent ainsi à la **dégradation de la fraction organique de façon optimale**.

IKOS Environnement étant **productrice de biogaz**, elle fait appel à un prestataire implanté sur le site de Fresnoy-Folny pour le **valoriser en électricité**. Ce prestataire, VERDESIS, est une filiale d'EDF.

Le biogaz émis par la dégradation des OMr, riche en méthane (CH₄), est épuré afin d'en éliminer les éléments indésirables, pour protéger le moteur (vapeur d'eau, H₂S, etc.).

Le gaz est ensuite valorisé en électricité par un moteur de 750 KW et 3 turbines de 250 KW.



De plus, début 2018, le CVD s'est équipé d'une **plateforme de traitement des biogaz par charbons actifs imprégnés**.

Le traitement sur charbon actif imprégné (CAI) consiste à adsorber l'H₂S sur un média filtrant et le transformer sous forme solide par le biais d'une réaction chimique.

La **qualité du biogaz valorisé est ainsi améliorée**, permettant ainsi d'augmenter sensiblement la production d'électricité.

Le fonctionnement du moteur et des turbines produit de la « chaleur fatale » : il s'agit de la chaleur inévitable produite par le procédé. Si cette chaleur n'est pas valorisée, elle se disperse sans aucune valorisation.

IKOS Environnement possède sur son site une unité de méthanisation CAPIK, 100 % organique (lisiers, boues de station d'épuration, fruits et légumes, etc.). Les déchets qui rentrent dans cette unité produisent du biogaz, qui est valorisé en électricité, mais également en un résidu appelé « digestat » riche en carbone et azote, destiné à servir d'amendement aux terres agricoles. La **chaleur fatale produite par l'unité de cogénération y est récupérée** et utilisée pour sécher le digestat, chauffer les cuves de méthanisation à 37°C ainsi que les cuves d'hygiénisation.



D. Gestion et contrôle des rejets du site

Des procédures et instructions d'exploitation garantissent le respect de la réglementation en vigueur ainsi qu'une parfaite maîtrise de nos impacts sur l'environnement.

L'ensemble des paramètres d'exploitation, notamment les flux de déchets, les résultats des contrôles des effluents, sont transmis à l'Inspection des Installations Classées dans les rapports trimestriels.

De plus, le rapport d'activité annuel fait l'objet d'une présentation aux membres de la CSS (Commission de Suivi de Site) composé de représentants des communes riveraines, des associations locales, des administrations régissant l'exploitation du CVD, de l'exploitant et de représentants de l'entreprise.

Afin de vérifier l'absence d'impact sur l'environnement de notre site, les différents éléments suivants sont suivis et contrôlés en permanence :

- Eaux souterraines : des piézomètres ont été installés au fur et à mesure de l'extension du site, en amont et en aval du sens d'écoulement de la nappe phréatique souterraine. Les données de ces piézomètres sont contrôlées selon les fréquences définies par l'arrêté préfectoral du 17/08/2017
- Eaux pluviales de ruissellement : le site dispose de 3 bassins destinés à recueillir les eaux pluviales, pour une contenance totale de 6 660 m³. Avant rejet dans la nature, ces eaux sont analysées quotidiennement et mensuellement
- Lixiviats : les lixiviats sont collectés dans les points bas des casiers, puis sont dirigés dans un Bio-Réacteur à Membranes (BRM) afin de les traiter par ultrafiltration, nanofiltration puis un traitement final par unité charbon actif. Les eaux traitées sont ensuite stockées dans des bassins et rejetées dans le milieu naturel après avoir effectué les analyses nécessaires.

- Rejets atmosphériques : des rondes d'odeurs quotidiennes sont effectuées aux alentours du site pour vérifier l'absence de biogaz dans l'air. Les rejets atmosphériques au niveau des torchères et du Transvap'O sont contrôlés régulièrement pour s'assurer du respect des seuils fixés dans l'arrêté préfectoral.

E. Application de la TGAP

Le site de traitement de Fresnoy-Folny est certifié ISO 14001 et le biogaz est valorisé à plus de 75%.

De plus, le mode de traitement, pour les Ordures Ménagères comme pour les encombrants, est considéré comme un bioréacteur, au titre de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux ISDND. En effet, il répond aux points suivants :

- Les déchets sont stockés et traités dans un casier équipé dès sa construction des équipements de captage du biogaz et de recirculation des lixiviats,
- La durée d'utilisation du casier est inférieure à 18 mois,
- L'installation est équipée d'un dispositif de valorisation du biogaz mentionné dans l'arrêté préfectoral d'autorisation,
- Le casier est équipé au plus tard six mois après la fin de sa période d'exploitation d'une couverture d'une épaisseur minimale de 0,5 mètre et d'une perméabilité inférieure à $5 \cdot 10^{-9}$ m/s au plus tard six mois après la fin d'exploitation de la zone exploitée.

IV. LES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES

La Communauté de Communes est chargée d'assurer la collecte des déchets ménagers recyclables (verre, bouteilles en plastique, emballages métalliques, emballages cartonnés, papiers).

En 2018, la Communauté de Communes des Villes Soeurs a signé avec l'éco organisme agréé ADELPHÉ le Contrat pour l'Action et la Performance CAP 2022 (barème F) pour une durée de 5 ans afin de bénéficier de soutiens financiers pour la mise en place de la collecte sélective.

En effet, en vertu du décret n°92-377 du 1er avril 1992, tout producteur qui, à titre professionnel, emballe ou fait emballer ses produits en vue de leur mise sur le marché national, est tenu de pourvoir à l'élimination des déchets qui proviennent de l'abandon par les ménages de ces emballages.

A défaut d'y satisfaire par ses propres moyens, le producteur peut déléguer la réalisation de son obligation à une société agréée par les pouvoirs publics (ADELPHE ou CITEO), moyennant le versement d'une contribution financière.

Ces recettes sont ensuite reversées aux collectivités, en fonction de leurs performances, afin de les soutenir à mettre en place la collecte sélective.

ADELPHÉ se charge également, pour les collectivités, de trouver des repreneurs pour valoriser les déchets collectés lorsqu'elles ont retenu l'option « Filière ».

En 2018, la CCVS a également signé un contrat d'une durée de 5 ans avec **CITEO** pour la reprise des papiers graphiques afin de bénéficier de soutiens financiers pour assurer la collecte et le traitement des papiers.

Les entreprises qui émettent des papiers imprimés pour informer, échanger et communiquer versent chaque année une éco-contribution à CITEO destinée à financer le recyclage et la valorisation et CITEO reverse un soutien financier aux collectivités en fonction des tonnages collectés.

IV.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE

Pour rappel, en 2021, la CCVS collectait les emballages et les papiers séparément en point d'apport volontaire. En 2022, la CCVS collecte les flux emballages et papiers en mélange (=multiflux) en point d'apport volontaire et en porte à porte.

En 2022, la collecte est faite :

- En porte à porte : IKOS collecte les sacs jaunes à une fréquence d'une fois toutes les 2 semaines. Une fois les sacs collectés, ils sont déposés sur un quai de transfert à Fresnoy Folny. Ils sont ensuite envoyés par semi-remorque au centre de tri d'Amiens

EMBALLAGES ET PAPIERS	IMPAIRE					PAIRE				
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ALLENAY										
AULT										
BAROMESNIL										
BEAUCHAMPS										
BOUVAINCOURT										
BUIGNY										
CRUEL-SUR-MER BOURG										
CRUEL-SUR-MER MESNIL VAL										
DARGNIES										
EMBREVILLE										
ETALONDES										
EU CENTRE										
EU MONT VITOT / SAINTE CROIX / BEAUMONT										
EU STADE / ST LAURENT / COTE ABBEVILLE										
FLOCCUES										
FRIAUCOURT										
GAMACHES EST										
GAMACHES OUEST										
INCHEVILLE										
LE MESNIL REAUME										
LE TREPORT MODERNE										
LE TREPORT QUAI										
LE TREPORT MANCHEVILLE										
LE TREPORT TERRASSE / VIEUX TREPORT										
MESNIL SOREL										
LONGROY										
MELLEVILLE										
MERS LES BAINS										
MILLEBOSC										
MONCHY										
OUST MAREST										
SAINTE PIERRE EN VAL										
SAINTE QUENTIN										
SAINTE REMY										
PONTS ET MARAIS										
WOIGNARUE										

- En point d'apport volontaire: Veolia collecte les colonnes multiflux et verre. Le multiflux est déposé au quai de transfert à Feuquières en Vimeu, puis est rechargé via semi-remorque au centre de tri d'Amiens. Le verre est déposé au quai de transfert à Feuquières puis rechargé via semi-remorque pour Le Havre

En 2022, **4 609 tonnes de déchets recyclables ont été collectées**. Cela représente :

- 2 036 tonnes de verre (+282 tonnes soit +16 % par rapport à 2021)
- 2 573 tonnes de multiflux (+ 1 103 tonnes soit + 75% par rapport à 2021). 1 716 tonnes ont été collectées en porte à porte et 857 tonnes ont été collectées en apport volontaire.

Cela représente **125 kg/an/habitant** dont 55 kg/an/habitant de verre, 70 kg/an/habitant de papiers et d'emballages.

IV.2 TRI ET VALORISATION

Au 1^{er} janvier 2022, tous les déchets recyclables hors verre sont dirigés vers le centre de tri VEOLIA Propreté à Amiens.

Dans les centres de tri, les différents déchets sont triés, mis en balles et stockés avant d'être dirigés vers des usines de recyclage où ils seront transformés en nouveaux produits.

Le verre était, quant à lui, porté directement à l'usine de recyclage.

Description du principe d'un centre de tri



1. Les déchets ménagers recyclables collectés par les camions sont déposés dans un casier en attendant d'être triés



2. Ils sont ensuite dirigés sur un tapis de tri où une machine et/ou un opérateur réalise le tri des matériaux



3. Les matériaux sont mis en balles avant d'être expédiés vers les usines de valorisation

Tonnages triés et expédiés

Colonne1	Tonnage trié en 2022	Ratio en kg/habitant/an	Tonnage expédié en 2022	Ratio en kg/habitant/an2
Verre	2036,39	55,07	1973,90	53,38
EMR (5.02)	577,30	15,61	506,00	13,68
ELA (5.03)	31,50	0,85	27,20	0,74
Papier (1.11)	586,50	15,86	484,00	13,09
Plastiques (PET clair, PET foncé, PEHD, PP, PS, films)	445,28	12,04	448,55	12,13
Acier	124,00	3,35	100,60	2,72
Aluminium	19,40	0,52	17,10	0,46
Gros magasin	248,60	6,72	204,50	5,53
Refus	506,10	13,69	506,10	13,69
TOTAL	4575,07	123,72	4267,95	115,42
Cartons de déchèteries (1.05)	464,98	12,57	491,54	13,29

Le pourcentage de refus de tri en 2022 s'élève à 19.9%.

Destination des matériaux

Verre	Tourres & Cie 76 - LE HAVRE
EMR (cartonnettes), 1.05	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80) REVIPAC - 75 - PARIS
ELA (Briques alimentaires)	Lucart SAS Laval sur Vologne (88) REVIPAC - 75 - PARIS
Papier	Norske skog 88 - GOLBEY
Plastiques (PETc, PETf, PEHD)	Valorplast 92 - PUTEAUX
Acier	Arcelor Packaging International 92 - PARIS LA DEFENSE
Aluminium	Affimet 60 - COMPIEGNE
Gros de magasin	VEOLIA PROPRETE 80 - AMIENS
Refus de tri	VEOLIA PROPRETE 80 - AMIENS

Le montant du **coût de collecte et de tri** (verre et multiflux) a été de **1 535 319 € TTC** soit 37 € par habitant. Pour rappel, ces chiffres étaient de 601 223€ TTC en 2021 soit 14 € par habitant. La hausse du montant global entre 2021 et 2022 s'explique par la mise en place d'un nouveau service de collecte en porte à porte ainsi que des nouveaux pris de marché.

Le détail des dépenses est indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Collecte point d'apport volontaire	2021	2022	Différence	Différence %
Verre (en t)	1754,56	2036,38	281,82	16,06%
Emballage et Papiers séparément en 2021 et Multiflux en 2022 (en t)	1470,4	857,18	-613,22	-41,70%
Verre (en €)	83 594,00 €	158 502,75 €	74 908,75 €	89,61%
Emballage et Papiers séparément en 2021 et Multiflux en 2022 (en €)	305 804,00 €	367 665,00 €	61 861,00 €	20,23%
Total (en €)	389 398,00 €	526 167,75 €	136 769,75 €	35,12%
Verre en €/t	47,64 €	77,84 €	30,19 €	63,37%
Emballage et Papiers séparément en 2021 et Multiflux en 2022 (en €/t)	207,97 €	428,92 €	220,95 €	106,24%

⇒ Le tonnage verre a augmenté de 16% et le tonnage multiflux a diminué de 42% pour la collecte en point d'apport volontaire. Cependant le montant total de la dépense a augmenté de 35%. Les prix du nouveau marché en sont la cause.

Collecte porte à porte	2021	2022
Multiflux (en t)		1716,14
Multiflux (en €)		416 928,32 €
Multiflux (en €/t)		242,95 €

⇒ La prestation liée au nouveau service de collecte en porte à porte du multiflux a induit un coût de 416 928 € pour 2022 (hors achat des sacs)

Collecte multiflux + verre total	2021	2022	Différence	Différence %
Emballage et Papiers séparément en 2021 et Multiflux en 2022 (en t)	1470,4	2573,32	1102,92	75,01%
Emballage et Papiers séparément en 2021 et Multiflux en 2022 (en €)	305 804,00 €	784 593,32 €	478 789,32 €	156,57%
Emballage et Papiers séparément en 2021 et Multiflux en 2022 (en €/t)	207,97 €	304,90 €	96,92 €	46,60%
Verre (en t)	1754,56	2036,38	281,82	16,06%
Verre (en €)	83 594,00 €	158 502,75 €	74908,75	89,61%
Verre en €/t	47,64 €	77,84 €	30,19	63,37%
Total Multi + verre (en t)	3224,96	4609,7	1384,74	42,94%
Total Multi + verre (en €/t)	120,75 €	204,59 €	83,84 €	69,44%

⇒ Le tonnage total collecté a entraîné une hausse de 75% pour le multiflux et de 16% pour le verre. Le montant total est supérieur au précédent exercice de 142%.

Tri	2021	2022	Différence	Différence %
Verre (en t)	pas de tri	pas de tri		
Emballage et Papiers séparément en 2021 et Multiflux en 2022 (en t)	1470,4	2538,66	1068,26	72,65%
Verre (en €)	pas de tri	pas de tri		
Emballage et Papiers séparément en 2021 et Multiflux en 2022 (en €)	211 825,00 €	589 223,00 €	377 398,00 €	178,16%
Total (en €)	211 825,00 €	589 223,00 €	377 398,00 €	178,16%

⇒ Le tonnage trié a augmenté de 73% et le montant a augmenté de 178%. En conséquence les nouveaux prix liés au marché.

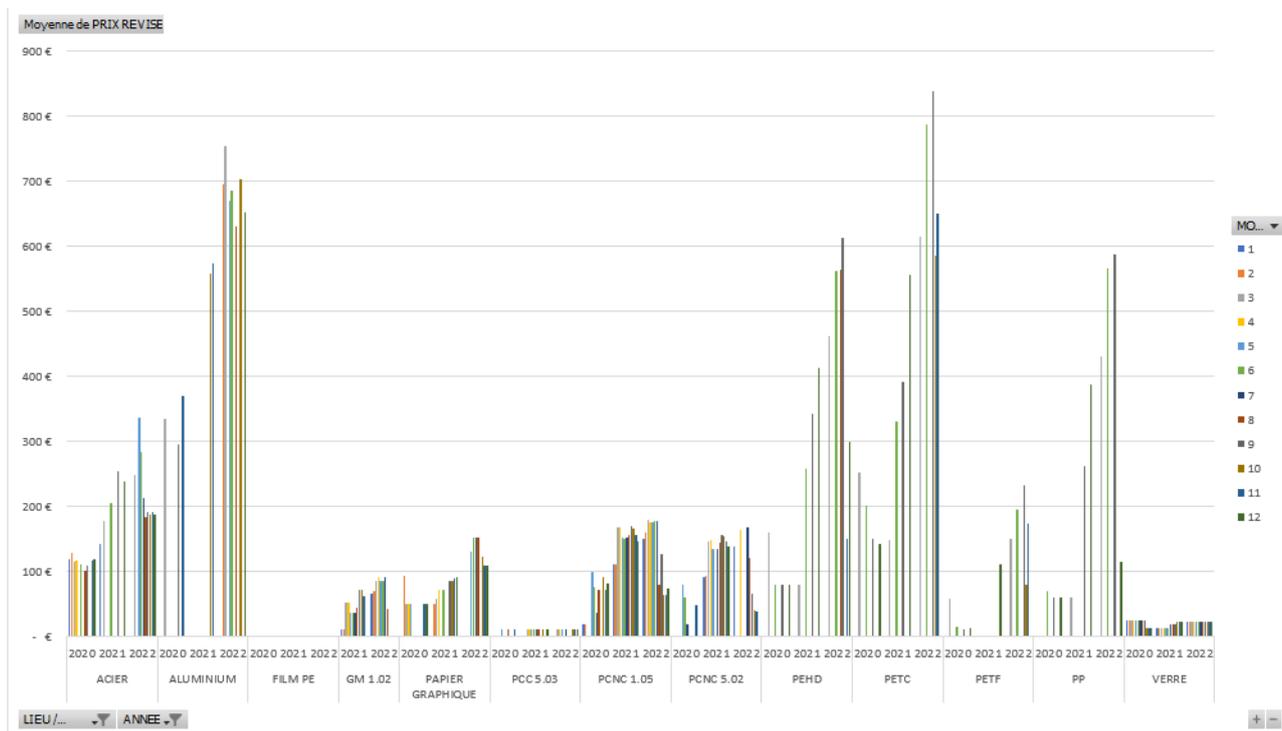
Total collecte et tri	2021	2022	Différence	Différence %
Verre (en €)	83 594,00 €	158 502,75 €	74 908,75 €	89,61%
Emballage et Papiers séparemment en 2021 et Multiflux en 2022 (en €)	517 629,00 €	1 373 816,32 €	856 187,32 €	165,41%
Total (en €)	601 223,00 €	1 532 319,07 €	931 096,07 €	154,87%
Cout en €/t Emballage et Papiers séparemment en 2021 et Multiflux en 2022	352,03 €	541,16 €	189,13 €	53,72%
Verre en €/hab	2,26 €	4,29 €	2,03 €	89,61%
Emballage et Papiers séparemment en 2021 et Multiflux en 2022 en €/hab	14,00 €	37,15 €	23,15 €	165,41%

⇒ Le montant lié à la collecte et le tri du verre et du multiflux a augmenté de 155%.

La collecte sélective des déchets engendre aussi des recettes.

La **vente des matériaux** s'est élevée à **455 860 € en 2022**:

Somme de Réalisé (€TTC)	COMPARATIF ANNUEL DES RECETTES			
	Étiquettes de colonnes	2020	2021	2022
Étiquettes de lignes				
<input checked="" type="checkbox"/> REVENTE MATIERES	-	139 260 € -	277 335 € -	455 860 € -
ACIER	-	6 543 € -	16 477 € -	22 669 € -
ALUMINIUM	-	1 126 € -	2 833 € -	11 931 € -
PCNC 1.05	-	21 916 € -	72 416 € -	60 618 € -
PCNC 5.02	-	8 276 € -	45 221 € -	48 624 € -
PCC 5.03	-	70 € -	200 € -	272 € -
GM 1.02	-	-	7 322 € -	10 226 € -
PAPIER GRAPHIQUE	-	33 908 € -	45 259 € -	62 100 € -
PEHD	-	4 880 € -	7 745 € -	30 038 € -
PETC	-	22 454 € -	45 073 € -	136 318 € -
PETF	-	1 114 € -	2 236 € -	6 007 € -
PP	-	710 € -	2 684 € -	23 166 € -
FILM PE	-	- €	- €	- €
VERRE	-	38 262 € -	29 869 € -	43 890 € -
Total général	-	139 260 € -	277 335 € -	455 860 € -



Suite à un contexte mondial inflationniste, les demandes de certaines matières premières secondaires ont été en forte hausse au premier semestre 2022. La tonne de bouteille en PETclair était revendue à plus de 800 €/t soit davantage que de l'aluminium. Le deuxième semestre a été l'objet d'un effondrement du prix de reprise de l'intégralité des matières. Les prix de reprise devraient se stabiliser pour 2023.

D'autres soutiens (éco organisme tels que CITEO, Ecomobilier, Ecodds, Ecosystem) sont versés à la CCVS :

Somme de Réalisé (€TTC)		Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes		2020	2021	2022
SOUTIENS EMBALLAGES	-	265 113 €	-320 320 €	-276 200 €
SOUTIENS PAPIER	-	36 106 €	- 28 101 €	- 37 159 €

*le soutien à la performance d'Adelphie intègre les recettes liées aux cartons des déchèteries

Les soutiens sont toujours perçus avec une année de retard. Le soutien lié au multiflux sera de 671 680.16 € pour 2022 mais perçu en 2023. (une recette de 622 514 € avait été estimée sur le simulateur de CITEO, et cette somme avait été prise en compte pour l'élaboration de la matrice Comptacout).

Au final, en 2022, on peut estimer que le coût net (déduction recette et soutien) de la collecte et le tri des recyclables (verre et multiflux en porte à porte et en point d'apport volontaire) est de 520 371 € soit environ 88.04 € TTC par tonne (hors investissement) contre environ 244 € TTC par tonne pour la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles. Cela fait un cout de 14.07€/habitant pour la collecte et le tri des recyclables contre 64€/habitant pour la collecte et le traitement des OMr.

Il est donc important de sensibiliser les habitants de la CCVS à valoriser un maximum de déchets afin de limiter les coûts de gestion des déchets.



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2022

- Ault -

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J
3 L	3 J 05	3 J 09	3 D	3 M	3 V 22
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J 18	5 D
6 J 01	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L
7 V	7 L	7 L	7 J 14	7 S	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J 23
10 L	10 J 06	10 J 10	10 D	10 M	10 V
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J 19	12 D
13 J 02	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M
15 S	15 M	15 M	15 V 15	15 D	15 M
16 D	16 M	16 M 11	16 S	16 L	16 J 24
17 L	17 J 07	17 J	17 D	17 M	17 V
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J 20	19 D
20 J 03	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L
21 V	21 L	21 L	21 J 16	21 S	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M
23 D	23 M	23 M 12	23 S	23 L	23 J 25
24 L	24 J 08	24 J	24 D	24 M	24 V
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D
27 J 04	27 D	27 D	27 M	27 V 21	27 L
28 V	28 L	28 L	28 J 17	28 S	28 M
29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M
30 D	30 M	30 M 13	30 S	30 L	30 J
31 L	31 J	31 J	31 M	31 M	

MES JOURS DE COLLECTE :



Ordures Ménagères : **LUNDI**



Tri Sélectif : Emballages et papiers **MERCREDI (semaine paire)**

Pensez à sortir les bacs et sacs la veille au soir à partir de 18h

● Ordures ménagères ■ Congés scolaires

● Tri sélectif (emballages et papiers)

Vous avez une question?

reduisonsnosdechets@villes-soeurs.fr



IV.4 LA PRE-COLLECTE

En 2022, la CCVS a commandé des sacs jaunes pour la collecte en porte à porte ce qui a eu un coût de 140 054 €. Une année pour équiper l'ensemble des administrés équivaut à 87 000€. Il a fallu distribuer en amont des sacs jaunes pour équiper les foyers dans un premier temps ce qui explique la différence de montant.

Environ 330 conteneurs tri sélectif sont disposés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes (verre et multiflux) dont 95 sont enterrés. En 2022 environ 200 colonnes emballages et papiers ont été retirées afin de laisser place à la collecte en porte à porte et de ne pas faire double service.



Exemple de points d'apport volontaire pour les déchets ménagers recyclables

Depuis 2013, un service de lavage des conteneurs tri sélectif a été mis en place. Un agent avec un véhicule équipé d'un nettoyeur haute pression est chargé d'assurer le lavage des conteneurs. Ce lavage est réalisé 1 fois par an. A cette occasion, si nécessaire, les déchets au pied des conteneurs sont ramassés et les consignes de tri sont remplacées.



Avant lavage



Après lavage

Un prestataire est également sélectionné dans le cadre d'appel d'offres afin de nettoyer deux fois par an les colonnes enterrées ordures ménagères et une fois par année les

colonnes enterrées verre, emballages et papier. Il s'agit de TEOS Environnement pour 20 775 euros par année.

V. LES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

3 déchèteries communautaires situés à Ault (80), Beauchamps (80) et au Tréport (76) ainsi qu'un point de dépôt des déchets verts situé à Criel sur Mer (76) sont accessibles aux habitants du territoire. Ils ont pour rôle de :

- permettre aux habitants de la Communauté de Communes, ainsi qu'à certains professionnels, d'évacuer les déchets non collectés par le tri aux points d'apports volontaires et non ramassés lors de la collecte des ordures ménagères,
- faciliter l'évacuation des déchets encombrants,
- augmenter le recyclage et valorisation des déchets,
- éviter les dépôts sauvages sur la Communauté de Communes.

Le haut de quai des déchèteries est assuré par des agents de la Communauté de Communes.

Un marché pour l'exploitation des déchèteries a été passé au 1^{er} janvier 2017 avec IKOS Environnement. Sa durée est de 3 ans renouvelable deux fois deux ans.

D'autres contrats existent également :

- pour la reprise de la ferraille avec l'entreprise METOFER (76 – Le Tréport)
- pour la reprise des DEEE avec Ecosystème et Recylum
- pour la reprise des pneus avec Aliapur
- pour la reprise des déchets ménagers spéciaux avec Eco DDS
- pour la reprise du mobilier avec Eco Mobilier
- pour la reprise des cartons avec Adelphe et Revipac



V.1 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE D'AULT



Adresse : Déchèterie communautaire d'Ault
Route d'Eu
80460 AULT
Tél : 02 27 28 06 46

Déchets acceptés

La déchetterie d'Ault est de type « couverte ». Elle dispose de 6 quais pour accepter les déchets ménagers suivants :

- Gravats
- Encombrants
- Ferrailles
- Déchets verts
- Cartons
- Mobilier
- Cartouches d'encre
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Textiles
- Polystyrène
- Huiles alimentaires usagées
- Déchets ménagers spéciaux :
 - huiles de vidange usagées
 - piles
 - batteries
 - peintures
 - solvants
 - phytosanitaires
 - produits acides/basiques
 - radiographies
 - emballages souillés
 - néons, ampoules

Horaires d'ouverture 2022

En 2022, la **déchèterie d'AULT** était ouverte aux usagers aux horaires suivants :

	Période unique (01/01 au 31/12)	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h-11h50	14h-17h50
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-11h50	14h-17h50
Jeudi	9h-11h50	14h-17h50
Vendredi	9h-11h50	14h-17h50
Samedi	9h-11h50	14h-17h50
Dimanche	Fermé	Fermé

L'accueil de la déchèterie d'Ault est assuré par 1 agent de la Communauté de Communes.

Tonnages collectés

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2022 sont les suivants :

Tonnage	Ault		
	2021	2022	Différence
Encombrants	993	985	-0,79%
Dechet vert	1082	848	-21,69%
Gravat	1047	1165	11,27%
Bois	0	0	
Cartons	75	71	-4,42%
amiante	0	0	
Ferraille	76	79	3,94%
Mobilier	87	104	18,59%
DEEE	75	86	14,29%
DDS/DMS	21	18	-13,04%
Total	3456	3356	-2,91%

En 2022, sur ces principaux flux, on observe une baisse des tonnages collectés pour l'ensemble des déchets (-3%).

Deux constats sont à noter :

- Les déchets verts impactent majoritairement cette baisse (été sec)
- La mise en place de la benne mobilier a permis de détourner 104 tonnes (en majorité des encombrants).

La collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) par Eco-système (éco-organisme pour cette filière) a permis d'en valoriser et recycler 86 tonnes.

Les déchets dangereux (EcoDDS et Hors Ecodds) sont en diminution de 13%.

Soit un total de 3356 tonnes collectées pour l'année 2022 (-3 % par rapport à 2021).

Fréquentation

27 586 visites en 2022 (34 966 visites en 2021)

Dont : 25 784 particuliers
 1 802 services techniques et professionnels

La moyenne par apport est de 122 kg (sur nombre total de visites)

Valorisation

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)
Encombrants	Stockage	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
Cartons	Recyclage	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80)
Ferrailles	Recyclage	METOFER (76)
Gravats	Valorisation matière	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
DEEE	Recyclage, Valorisation ou élimination en installations spécialisées	-ENVIE 2 ^E NORD – COOLREC, Lesquin (59) (Gros électroménagers froid) -BAUDELET, Blaringhem (59) (Gros électroménagers hors froid) -TRIADÉ ELECTRONIQUE, Gonesse (95) (Petits appareils en mélange) -GALLOO, Vernouillet (28) (Ecrans)
MOBILIER	Valorisation matière	Centre de tri OISSEL
DDS	Valorisation énergétique	TRIADIS (76)
Autres déchets : - DMS - Piles - Huile de vidange - Pneus	Valorisation énergétique Valorisation matière Régénération Recyclage	METOSTOCK à Feuquières en Vimeu (80) COREPILE ECO HUILE à Lillebonne (76) ALIAPUR - Gommage

Bilan financier

Dépenses

274 839 €

Dont

44 094 € de personnel

166 € de travaux divers, frais fonctionnement

230 579 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts, encombrants, bois, gravats et des déchets ménagers spéciaux)

Recettes	38 522 €
<i>Dont</i>	<i>4 916 € de facturation des professionnels</i>
	<i>5 584 € de soutiens des DEEE</i>
	<i>5 139 € de revente des cartons</i>
	<i>18 566 € de revente des ferrailles</i>
	<i>1 176 € de soutien Eco DDS</i>
	<i>81€ de revente de batteries</i>
	<i>766 € de revente de polystyrène</i>
	<i>2 987 € de soutien EcoMobilier (estimé)</i>
Coût net	236 317 € (221 997 € en 2021)
	70.42 €/tonne et 8.56 €/visite (nb total visites)

V.2 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DU TREPORT



Adresse : Déchèterie communautaire du Tréport
Rue Pierre Mendès France
76470 LE TREPORT
Tél : 02 35 82 45 72

Déchets acceptés

La déchèterie du Tréport est de type « ouverte ». Elle dispose de 8 quais pour accepter les déchets ménagers suivants :

- Gravats
- Encombrants
- Bois
- Ferrailles
- Déchets verts
- Cartons
- Mobilier
- Cartouches d'encre
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Textiles
- Polystyrène
- Huiles alimentaires usagées
- Déchets ménagers spéciaux :
 - huiles de vidange usagées
 - piles
 - batteries
 - peintures
 - solvants
 - phytosanitaires
 - produits acides/basiques
 - radiographies
 - emballages souillés
 - néons, ampoules

Horaires d'ouverture 2022

En 2022, la **déchèterie du TREPORT** était ouverte aux usagers aux horaires suivants :

	Période unique (01/01 au 31/12)	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h-11h50	14h-17h50
Mardi	9h-11h50	14h-17h50
Mercredi	9h-11h50	14h-17h50
Jeudi	9h-11h50	14h-17h50
Vendredi	9h-11h50	14h-17h50
Samedi	9h-11h50	14h-17h50
Dimanche	9h-11h50	Fermé

L'accueil de la déchèterie du Tréport est assuré par 2 ou 3 agents de la Communauté de Communes.

Tonnages collectés

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2022 sont les suivants :

Tonnage	Le Tréport		
	2021	2022	Différence
Encombrants	2686	2371	-11,74%
Dechet vert	4226	4047	-4,22%
Gravat	2464	2210	-10,30%
Bois	588	504	-14,36%
Cartons	260	272	4,56%
amiante	0	0	
Ferraille	157	147	-6,29%
Mobilier	419	455	8,55%
DEEE	229	236	3,10%
DDS/DMS	60	58	-3,92%
Total	11090	10300	-7,12%

En 2022, sur ces principaux flux, on observe une diminution d'environ 7.12 % des tonnages collectés pour l'ensemble des déchets soit environ 790 tonnes.

Une benne mobilier a été mise en service au dernier trimestre 2020. Le tonnage collecté en 2022 est 455 tonnes.

La collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) par Eco-système (éco-organisme pour cette filière) a permis de valoriser et recycler 236 tonnes (+3%).



Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont aussi collectés sur la déchèterie du Tréport selon deux filières distinctes. Avec EcoDDS depuis avril 2015 pour les DMS répondant aux critères de cet éco-organisme (mise à disposition des contenants, collecte et traitement pris en charge en intégralité par EcoDDS) et dans le cadre du marché avec IKOS Environnement pour les autres DMS. En 2022, 58 tonnes de déchets dangereux ont été collectées

Soit un total de 10 300 tonnes collectées pour l'année 2022 (-7.12% par rapport à 2021).

Fréquentation

105 619 visites en 2022 (116 958 visites pour l'année 2021)

Dont : 99 296 particuliers

6 323 services techniques et professionnels

La moyenne par apport est de 98 kg (sur nombre total de visites)

Valorisation

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)
Encombrants	Stockage	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
Cartons	Recyclage	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80)
Ferrailles	Recyclage	METOFER (76)
Gravats	Valorisation matière	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
DEEE	Recyclage, Valorisation ou élimination en installations spécialisées	-ENVIE 2 ^E NORD – COOLREC, Lesquin (59) (Gros électroménagers froid) -BAUDELET, Blaringhem (59) (Gros électroménagers hors froid) -TRIADE ELECTRONIQUE, Gonesse (95) (Petits appareils en mélange) -GALLOO, Vernouillet (28) (Ecrans)
MOBILIER	Valorisation matière	Centre de tri OISSEL
Déchets ménagers spéciaux (Eco DDS)	Valorisation énergétique	CHIMEREC VALRECOISE (60)
Autres déchets : - Peintures, Solvants, Emballages souillés - Piles - Huile de vidange - Pneus	Valorisation énergétique Valorisation matière Régénération Recyclage	METOSTOCK à Feuquières en Vimeu (80) COREPILE ECO HUILE à Lillebonne (76) ALIAPUR – Henry Recyclage

Bilan financier

Dépenses	701 056 €
Dont	70 009 € de personnel 19 245 € de travaux divers, frais fonctionnement 611 802 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts, encombrants, bois, gravats et des déchets ménagers spéciaux)
Recettes	152 682 €
Dont	45 986 € de facturation des professionnels 17 009 € de revente des DEEE 38 777 € de revente des cartons 31 155 € de revente des ferrailles 2 148 € de soutien Eco DDS 14 329 € de soutien EcoMobilier (estimé) 3 239 € de revente du polystyrène
Coût net	548 375 € (538 520 € en 2021) 53.2 €/tonne et 5.2 €/visite (nb total visites)

V.3 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE BEAUCHAMPS



Adresse : Déchèterie communautaire de Beauchamps
Impasse de la fontaine d'Arcy
80770 BEAUCHAMPS
Tél : 02 27 28 06 90

Déchets acceptés

La déchèterie de Beauchamps est de type « ouverte ». Elle dispose de 10 quais pour accepter les déchets ménagers suivants :

- Gravats
- Encombrants
- Bois
- Ferrailles
- Déchets verts
- Cartons
- Mobilier
- Cartouches d'encre
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Textiles
- Polystyrène
- Huiles alimentaires usagées
- Déchets ménagers spéciaux :
 - huiles de vidange usagées
 - piles
 - batteries
 - peintures
 - solvants
 - phytosanitaires
 - produits acides/basiques
 - radiographies
 - emballages souillés
 - néons, ampoules

Horaires d'ouverture 2022

La **déchèterie de BEAUCHAMPS** est ouverte aux usagers aux horaires suivants :

	Période unique (01/01 au 31/12)	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h-11h50	14h-17h50
Mardi	9h-11h50	14h-17h50
Mercredi	9h-11h50	14h-17h50
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h-11h50	14h-17h50
Samedi	9h-11h50	14h-17h50
Dimanche	Fermé	Fermé

L'accueil de la déchèterie de Beauchamps est assuré par 1 ou 2 agents de la Communauté de Communes.

Tonnages collectés

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2022 sont les suivants :

Tonnage	Beauchamps		
	2021	2022	Différence
Encombrants	1226	1035	-15,57%
Dechet vert	2363	2107	-10,83%
Gravat	1644	1164	-29,23%
Bois	324	278	-14,00%
Cartons	127	122	-4,18%
amiante	25	17	-29,83%
Ferraille	100	91	-9,41%
Mobilier	181	218	20,22%
DEEE	115	113	-1,48%
DDS/DMS	44	31	-28,59%
Total	6148	5176	-15,82%

En 2022, sur ces principaux flux, on observe une diminution d'environ 16 % des tonnages collectés pour l'ensemble des déchets soit environ 821 tonnes de moins.

Cette baisse est perceptible sur l'intégralité des flux (hors tonnage mobilier).

La collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) par Eco-système (éco-organisme pour cette filière) a permis de valoriser et recycler 113 tonnes (-1.5 %).

Les tonnages déchets dangereux (EcoDDS et Hors Ecodds) sont en diminution de 28.6%.

Soit un total de 5 176 tonnes collectées pour l'année 2022 (- 16 % par rapport à 2021).

Fréquentation

48 543 visites en 2022 (65 283 visites pour l'année 2021)

Dont : 46 099 particuliers

2 464 services techniques et professionnels

La moyenne par apport est de 106.6 kg (sur nombre total de visites)

Valorisation

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)
Encombrants	Stockage	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
Cartons	Recyclage	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80)
Ferrailles	Recyclage	METOFER (76)
Gravats	Valorisation matière	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
DEEE	Recyclage, Valorisation ou élimination en installations spécialisées	-ENVIE 2 ^E NORD – COOLREC, Lesquin (59) (Gros électroménagers froid) -BAUDELET, Blaringhem (59) (Gros électroménagers hors froid) -TRIADE ELECTRONIQUE, Gonesse (95) (Petits appareils en mélange) -GALLOO, Vernouillet (28) (Ecrans)
MOBILIER	Valorisation matière	Centre de tri OISSEL
Déchets ménagers spéciaux (Eco DDS)	Valorisation énergétique	TRIADIS (76)
Autres déchets : - Peintures, Solvants, Emballages souillés - Piles - Huile de vidange - Pneus	Valorisation énergétique Valorisation matière Régénération Recyclage	METOSTOCK à Feuquières en Vimeu (80) COREPILE ECO HUILE à Lillebonne (76) ALIAPUR - Gommage

Bilan financier

Dépenses

402 647 €

Dont

58 132 € de personnel

44 186 € de remboursement de prêt

166 € de travaux divers, frais fonctionnement

300 163 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts, encombrants, bois, gravats et des déchets ménagers spéciaux)

Recettes

64 794 €

Dont

10 945 € de facturation des professionnels

8 570 € de revente des DEEE

16 701 € de revente des cartons

19 260 € de revente des ferrailles

2 148 € de soutien Eco DDS

201 € de revente de batteries

766 € de revente de polystyrène

6 203 € de soutien EcoMobilier

Coût net

337 853 € (354 017 € en 2021)

65 €/tonne et **6.95 €/visite** (nb total visites)

V.4 POINT DE DEPOT DES DECHETS VERTS DE CRIEL SUR MER



Adresse : Point déchets verts communautaire de Criel sur Mer
 Route du Cabaret
 76910 CRIEL SUR MER

Déchets acceptés

Le point déchets verts de Criel sur Mer est de type « ouvert ». Il dispose d'une plateforme pour y déposer uniquement les déchets verts. Ces déchets verts sont ensuite chargés par le personnel communautaire dans des bennes.

Horaires d'ouverture

Le **point déchets verts de CRIEL SUR MER** est ouvert aux usagers aux horaires suivants :

	Basse saison (décembre, janvier, février)	Période intermédiaire (01/03 au 14/04 et 15/10 au 30/11)		Période estivale (15/04 au 14/10)	
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé	14h-16h50	Fermé	14h-17h50
Mardi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h50
Jeudi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h50
Samedi	Fermé	Fermé	14h-16h50	9h-11h50	14h-17h50
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

L'accueil du point déchets verts est assuré par un agent de la Communauté de Communes.

Tonnage collecté

590 tonnes de déchets verts ont été collectés au cours de l'année 2022 (soit -2.3% par rapport à 2021).

Fréquentation

9 696 visites en 2022 (7777 en 2021)

Dont : 9 548 particuliers
 148 services techniques et professionnels

La moyenne par apport est de 61 kg (sur nombre total de visites)

Valorisation

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)

Bilan financier

Dépenses	34 607 €
Dont	10 072 € de personnel 24 534 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts)
Recettes	1 195 €
Dont	1 195 € de facturation des professionnels
Coût net	33 412 € (30 157 € en 2021) 57 €/tonne et 3.45 €/visite (nb total visites)

V.5 TOTAL DES 3 DECHETERIES COMMUNAUTAIRES ET DU POINT DECHETS VERTS

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2022 sont les suivants :

Total 3 decheteries	2021	2022	Différence
Encombrants	4905	4391	-10,48%
Dechet vert	8274	7591	-8,26%
Gravat	5156	4539	-11,96%
Bois	912	782	-14,23%
Cartons	462	465	0,70%
amiante	25	17	-29,83%
Ferraille	332	316	-4,89%
Mobilier	688	777	12,90%
DEEE	419	435	3,86%
DDS/DMS	125	107	-14,10%
Total	21298	19421	-8,81%

synthèse dépense	2021	2022	différence en €	différence en %
Ault	207 331,27 €	230 579,17 €	23 247,90 €	11,21%
Beauchamps	305 797,39 €	300 163,01 €	- 5 634,38 €	-1,84%
Le Tréport	584 430,86 €	611 801,22 €	27 370,36 €	4,68%
Criel	20 551,57 €	24 534,11 €	3 982,54 €	19,38%
Total	1 118 111,09 €	1 167 077,51 €	48 966,42 €	4,38%
cout complet à l'habitant	29,78 €	31,08 €	1,30 €	4,38%

Les montants présentés sur le tableau ci-dessus couvrent les dépenses liées au marché de gestion des déchèteries. Ces dépenses ne couvrent pas les frais liés à la gestion du personnel sur le haut de quai ou les frais d'encadrement des agents.

Malgré une baisse du tonnage des déchèteries, le cout net des déchèteries a progressé de 4.38% pour deux raisons :

- La révision de prix du lot des déchèterie de +10%
- L'augmentation de la TGAP sur les encombrants (+10€/HT/t)

VI. LES COLLECTES SPECIFIQUES ET OPERATIONS DIVERSES

Des collectes sont assurées sur une partie du territoire communautaire pour les déchets verts, les encombrants ou les ferrailles. Ces collectes sont soit réalisées par du personnel communal, soit par l'intermédiaire d'un prestataire privé par le biais d'une convention.

VI.1 COLLECTES EN PORTE A PORTE

Les Déchets Verts

La collecte des déchets verts est réalisée avec du **personnel et du matériel communal** dans les communes suivantes :

- **Ault** (80) : Collecte à la demande. Les déchets collectés sont évacués en déchèterie.
- **Beauchamps** (80) : Collecte à domicile pour les plus de 65 ans.
- **Étalondes** (76) : Les déchets verts (uniquement les tontes) sont collectés une fois par semaine du 15 avril au 15 novembre. Les déchets sont évacués en déchèterie.
- **Ponts-et-Marais** (76) : Collecte à la demande. Les déchets sont déposés en déchèterie
- **Saint Quentin Lamotte** (80) : collecte du 1^{er} avril au 15 septembre. Les déchets sont déposés en déchèterie.

En 2022 l'entreprise IKOS Environnement est chargée de collecter des déchets verts en porte à porte sur 2 communes :

- **Mers-les-Bains** (80) : Une collecte des déchets verts s'est déroulée à 14 reprises au cours de l'année 2022 (un mardi sur 2 du 15 avril au 15 octobre). Les déchets verts sont évacués vers la plateforme de compostage IKOS de Fresnoy-Folny (76). 65 tonnes ont été collectées en 2022 (106 tonnes en 2021).
- **Dargnies** (80) : Une collecte des déchets verts s'est déroulée à 32 reprises au cours de l'année 2022 (chaque jeudi du 1^{er} avril au 15 novembre). Les déchets verts sont évacués vers la plateforme de compostage IKOS de Fresnoy-Folny (76). 119 tonnes ont été collectées en 2022 (161 tonnes en 2021).

Les Encombrants

La collecte des encombrants est réalisée par du **personnel et du matériel communal** dans les communes suivantes :

- **Ault** (80) : Collecte à la demande. Les encombrants sont évacués en déchèterie.
- **Buigny-les-Gamaches** (80) : Collecte des encombrants une fois par an. L'évacuation des déchets se fait en déchèterie.
- **Dargnies** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués en déchèterie.
- **Embreville** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués en déchèterie
- **Gamaches** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués en déchèterie
- **Oust-Marest** (80) : Collecte des encombrants-ferrailles une fois par mois. Les encombrants sont déposés en déchèterie.
- **Ponts-et-Marais** (76) : Collecte des encombrants 3 fois par an. Ces encombrants sont évacués en déchèterie.

Les Ferrailles

La collecte des ferrailles est réalisée par du **personnel communal** à :

- **Buigny-les-Gamaches** (80) : Collecte une fois par an.
- **Friaucourt** (80) : Collecte une fois par trimestre.
- **Gamaches** (80) : Collecte une fois par mois
- **Incheville** (76) : Collecte 6 fois par an.
- **Dargnies** (80) : Collecte 6 fois par an.
- **Woignarue** (80) : Collecte une fois par an.

La vente de composteurs



Depuis l'été 2009, la Communauté de Communes a mis en place une opération de compostage individuel destinée aux particuliers.

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage.

Cela permet de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage individuel est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Cette opération se concrétise par la vente à un tarif préférentiel de 25 euros d'un composteur (un seul par foyer) d'un volume de 400 litres respectant la norme NF Environnement accompagné de son bio seau (pour transporter ses épluchures de votre cuisine jusqu'à votre composteur), d'un aérateur mélangeur et d'un guide du compostage pour obtenir un compost de qualité.

En 2022, 93 composteurs ont été vendus ce qui porte le total à environ 840 composteurs distribués depuis le début de l'opération. Des composteurs ont également été fournis gracieusement à plusieurs écoles de la CCVS pour les sensibiliser au compostage.

RECETTE DE GRAND MÈRE
 Fabriquer votre activateur naturel :
 Faire tremper des orties dans un seau avec un
 peu d'eau pendant plusieurs jours.
 Vous obtiendrez un "purin d'ortie" qui est un
 excellent activateur de compost.

Installation

Le composteur doit être disposé à même la terre sur une surface stabilisée et horizontale, à l'air libre de préférence légèrement ombragée.

L'activité de mon composteur suivant les saisons

- **PRINTEMPS** : La nature se réveille, les micro-organismes aussi. La température du compost augmente par la fermentation des matières riches en oxygène et en eau.
- **ÉTÉ** : Le processus de décomposition se poursuit : la faune du sol entre en action, elle découpe, malaxe et digère les résidus.
- **AUTOMNE** : En manque de nourriture les micro-organismes quittent cette zone en maturation pour des matières moins décomposées.
- **HIVER** : La chute des températures réduit l'activité des micro-organismes, le processus est en veilleuse. Continuez à alimenter votre composteur et contrôlez l'humidité.



Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de matières organiques en présence d'air. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

Le compostage individuel

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage. Permettant de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage individuel est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Le compostage en tas se pratique depuis des millénaires. L'utilisation d'un composteur individuel présente toutefois certains avantages : esthétique, propreté, gain de place, protection contre les animaux indésirables (rongeurs, animaux domestiques...) etc.

Le choix d'un matériel certifié.

Vous avez acquis un composteur individuel de jardin portant la marque NF Environnement. Cette marque garantit un matériel de bonne qualité accompagné des informations nécessaires pour réussir un bon compost.

Les conditions d'un compostage réussi

Au delà du choix du matériel, la réussite du compostage dépend du soin que vous y apporterez : pour assurer la dégradation des déchets, une bonne aération du compost par les brassages périodiques et une vérification de l'humidité sont nécessaires. Ceci demande une certaine surveillance et quelques interventions régulières. Ainsi, vous pouvez obtenir, dans des délais raisonnables, la production d'un compost de qualité. Des équipements complémentaires peuvent se révéler utiles, comme une petite poubelle de cuisine, un tamis pour affiner le compost, et éventuellement un broyeur pour réduire les tailles.

ADNNE Pour en savoir plus sur le compostage en général, n'hésitez pas à contacter l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans votre région.

Le compost

Utilisation du composteur

L'apport de produits s'effectue par la partie haute du silo (couverture). Le compost s'extrait par les trappes de soutirage. Veillez à déposer vos déchets par couche (5 à 7 cm) dans le composteur en alternant déchets verts (azotés) et déchets bruns (carbonnés). Pour les tailles de branches, broyez les afin de mieux les éliminer. Pour améliorer la transformation mélangez régulièrement le contenu du composteur.

Utilisation de mon compost

Le compost jeune (moins de 3 mois) peut être utilisé en paillage en couches minces autour des arbres et entre les cultures. Il pourra être incorporé dans le sol au bout de 3 à 4 mois. Le compost mûr (de 4 à 10 mois) sera utilisé comme terreau horticole pour les plantations (en mélange environ 30% de compost) ou comme amendement pour les potagers, les plates-bandes, les haies, ... (de 1 à 5 litres par m²).

Les composteurs en fin de vie sont des déchets qu'il faut éliminer correctement, par exemple par le biais d'une déchetterie ou de collectes d'encombrants.

Questions	Problèmes	Actions
Odeurs nauséabondes	- Manque d'oxygène - Trop d'eau - Produits trop azotés	- Brasser le compost - Ajouter des matières carbonnées
Pas d'élévation de température	- Compost trop sec - Manque d'air - Manque d'oxygène	- Arroser ou ajouter des matières humides - Incorporer des matières vertes - Brasser, mélanger
Présence d'insectes	- Restes de repas ou fruits gâtés en surface	- Mélanger de façon à recouvrir les restes de cuisine - Ajouter des feuilles

Je mets

DÉCHETS DE CUISINE
 Restes de fruits et légumes
 Algues
 Épluchures
 Pain
 Essuie-tout
 Serviettes en papier
 Filtres à café
 Sachets de thé

DÉCHETS DE JARDIN
 Mauvaises herbes sans graine
 Branchages de petites tailles
 Fleurs coupées, séchées
 Plantes séchées
 Feuilles
 Tontes de gazon*
 Tailles de haies*
 *en quantités limitées

AUTRES
 Sciure de bois non traité
 Cendres de bois éteintes et sèches

Je ne mets pas !

DÉCHETS DE CUISINE
 Matières grasses
 Ecorces d'agrumes
 Coquillages
 Laitages
 Morceaux de poisson
 Huiles végétales
 Croûtes de fromage
 Déchets de viande et os

DÉCHETS DE JARDIN
 Feuilles vernissées (lierre, laurier...)
 Résineux (thuyas, cyprès, cupressus, aiguilles de pin...)
 Mauvaises herbes avec graines
 Plantes et végétaux traités
 Liserons et plantes rampantes
 Gros branchages
 Plantes et fruits malades

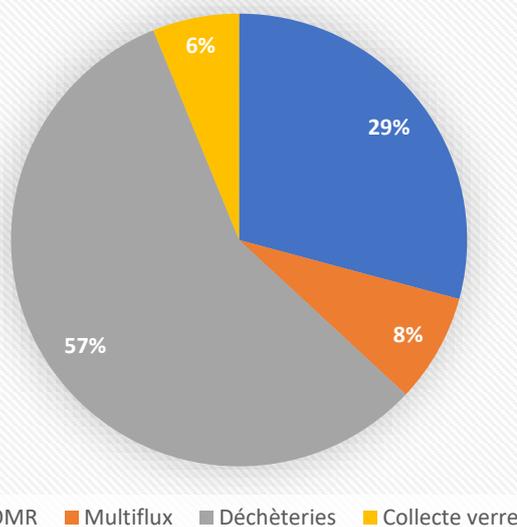
AUTRES
 Journaux, magazines
 Bois de palettes, contre-plaqué
 Papiers glacés

ATTENTION! Les déchets utilisés pour fabriquer du compost ne doivent être ni ceux des déchets médicaux tels que pansements, cataplasmes, ni tout autre matériel contaminé par une plaie, blessure ou maladie... mais provenir de sources végétales telles que épluchures de légumes, herbe coupée... Éviter d'introduire dans le composteur des excréments d'animaux domestiques (boîtes de toilette, litières pour chats, etc...) et des couches car elles peuvent être porteuses de germes pathogènes.

Synthèse des tonnages collectés en 2022

Colonne1	2021	2022	Différence en %	Différence en tonne
Omr PAV (en t)	1599	1859	16%	260
Omr Pap (en t)	10205	7839	-23%	-2366
Total Omr (en t)	11804	9698	-18%	-2106
Multiflux pap (en t)		1716	#DIV/0!	1716
Multiflux PAV (en t)		857	#DIV/0!	857
Multiflux total (en t)	1470	2573	75%	1103
Verre (en t)	1754	2036	16%	282
Déchèterie (en t)	21298	19421	-9%	-1876,54
Total déchets ménagers et assimilés (en t)	36326	33728	-7%	-2597,54
Total déchets ménagers et assimilés en kg/hab/an	982,3	912,1	-7%	-70,24

Répartition des tonnages collectés en 2022



Les déchèteries représentent le tonnage majoritaire.

Synthèse des principales prestations

en € TTC	Dépenses	Recettes	Montant	Nb habitants	Coût à l'habitant	Tonnages	kg/hab	€/tonne
Collecte Multiflux pàp	416 928,00 €	359 675,28 €	57 252,73 €	36979	1,55 €	1716,14	46,41	33,36 €
Collecte Multiflux PAV	367 666,00 €	161 038,65 €	206 627,35 €	36979	5,59 €	857,18	23,18	241,05 €
Collecte verre	158 503,00 €	65 412,15 €	93 090,85 €	36979	2,52 €	2036,39	55,07	45,71 €
centre de tri	589 223,00 €	520 713,93 €	68 509,08 €	36979	1,85 €	2538,66	68,65	26,99 €
Achat des sacs jaunes	87 541,00 €		87 541,00 €	36979	2,37 €			
Collecte OM	1 219 724,00 €	- €	1 219 724,00 €	36979	32,98 €	9698,58	262,27	125,76 €
Traitement OM	1 146 392,00 €	- €	1 146 392,00 €	36979	31,00 €	9698,58	262,27	118,20 €
Collecte et traitement OM	2 366 116,00 €	- €	2 366 116,00 €	36979	63,99 €	9698,58	262,27	243,97 €
Déchèteries + Criel	1 413 149,89 €	257 193,00 €	1 155 956,89 €	36979	31,26 €	19421,38	525,20	59,52 €
TOTAL 2022	5 399 126,89 €	1 364 033,00 €	4 035 093,89 €	36979	109,12 €	30836,10	833,88	130,86 €
Différence 2022/2021	26%	87%	13%		13%	-15%	-15%	34%
TOTAL 2021	4 287 893,21 €	727 572,95 €	3 560 320,26 €	36979	96,28 €	36355,70	983,14	97,93 €

Le montant global net lié aux prestations de service a augmenté de 13% entre 2021 et 2022.

VII. INDICATEURS FINANCIERS

Depuis 2020, la CCVS établit une matrice financière analytique type « Comptacoût » vérifiée par l'ADEME

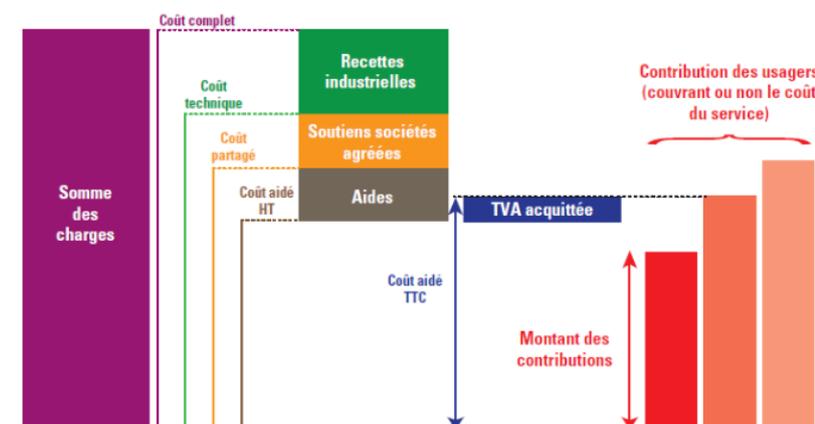
Elle a pour objectif d'avoir :

- une connaissance financière fine de notre service,
- de se comparer à d'autres collectivités de même typologie
- de communiquer aux administrés le coût du service

Les règles d'élaboration de cette matrice est identique pour toutes les collectivités. L'investissement est compris et est amorti suivant les indications du tableau de l'ADEME.

Plusieurs types de coûts sont lisibles sur la matrice :

- le coût complet : somme des charges
- le coût technique : déduction des recettes industrielles (exemple : vente de ferraille, de papier...) sur le coût complet
- le coût partagé : déduction des soutiens des sociétés agréées (exemple : CITEO qui selon le barème F nous verse des soutiens en fonction des performances atteintes sur l'exercice précédent) sur le coût technique
- le coût aidé : déduction des aides (exemple : emplois en insertion, subvention dans le cadre d'un appel à projet) sur le coût partagé



-Les différents types de coûts calculés dans la matrice (Source : ADEME)

La synthèse de la matrice est la suivante :

Tableau de synthèse	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles		Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Déchets verts	Déchets des collectivités	Gestion du passif	
	Ventilation par mode de collecte			Ventilation par mode de collecte						
	Porte-à-porte	Apport volontaire	Porte-à-porte	Apport volontaire	Plateforme d'AV	Déchets verts				
Coût complet	1 879 340,00	449 096,00	200 926,00	923 676,00	632 207,00	1 307 881,00	128 058,00	38 182,00	10 106,00	5 569 472,00
Coût technique	1 877 625,00	449 096,00	157 036,00	692 222,00	518 207,00	1 172 538,00	128 058,00	38 182,00	10 106,00	5 043 070,00
Coût partagé	1 877 625,00	449 096,00	138 361,00	268 912,00	337 678,00	1 117 538,00	128 058,00	38 182,00	10 106,00	4 365 556,00
Coût aidé HT	1 877 625,00	423 190,00	120 521,00	268 912,00	304 426,00	1 117 538,00	128 058,00	38 182,00	10 106,00	4 288 558,00
TVA acquittée	180 641,00	39 897,00	9 565,00	50 579,00	31 849,00	78 239,00	7 003,00	1 923,00	46,00	399 742,00
Coût aidé TTC	2 058 266,00	463 087,00	130 086,00	319 491,00	336 275,00	1 195 777,00	135 061,00	40 105,00	10 152,00	4 688 300,00
Financement déchets										3 463 491,00

La couverture du service est assurée de la manière suivante (pour les dépenses en TTC) :

Coût aidé TTC	4 688,3 k€	127 €TTC/hab.
Contributions	3 463,5 k€	94 €TTC/hab.
Taux de couverture	74%	
Sous-financement	1 224 807 €	
Mode de financement du SPGD	TEOM	

Le taux de la TEOM pour l'année 2022 était de 8 %.

Le coût aidé représente la déduction des produits, soutiens et aides financières sur le coût complet (coût total des dépenses, investissement et masse salariale comprise).

Le solde à charge du budget général pour l'intégralité du fonctionnement du service déchet est de 1 224 807 €.

VIII. PERSPECTIVES

L'objectif principal pour l'année 2023 est de limiter la hausse des coûts des déchets et d'optimiser le service rendu à la population.

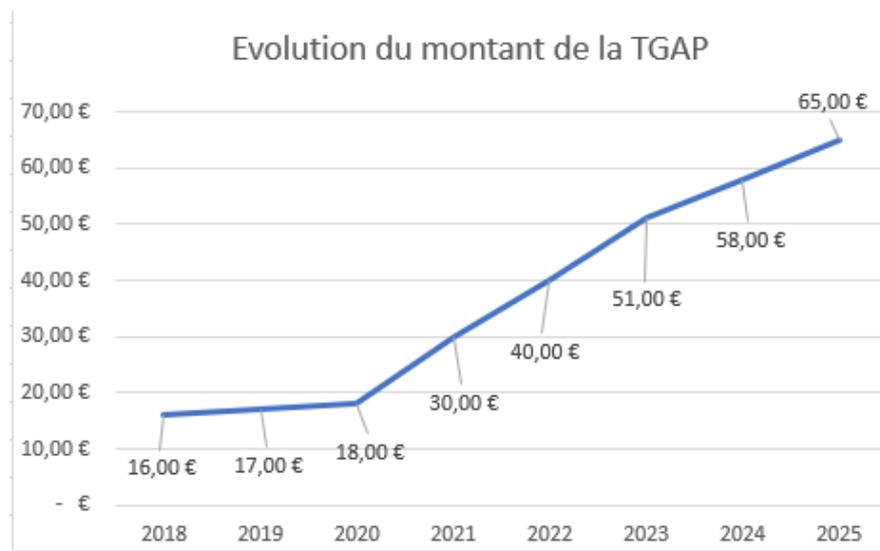
Les principales perspectives pour l'année 2023 sont les suivantes :

- Etude pour l'avenir de la déchèterie du Tréport,
- Poursuite de l'opération de **compostage individuel** et étude sur le compostage collectif,
- Poursuite des actions en matière de tri des déchets et de prévention de la production de déchets (projet commune éco-exemplaire),
- **Application du PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
- Etude pour l'utilisation d'instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets (redevance spéciale)
- Développement d'actions de sensibilisation ou d'incitation en direction des usagers en faveur du tri et de la réduction de la production de déchets
- Lancement de nouveaux marchés (exploitation des déchèteries, collecte et traitement des déchets dangereux)
- Mise en place de nouvelles filières dans les déchèteries (PMCB)

Et à l'avenir....

ZOOM SUR L'EVOLUTION DE LA TGAP POUR LES ANNEES A VENIR

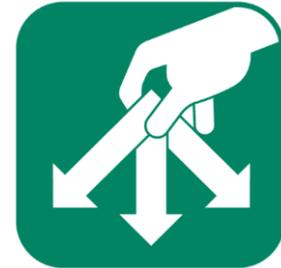
La **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) s'applique sur chaque tonne d'ordures ménagères et d'encombrants enfouis. Son montant va fortement augmenter dans les années à venir pour **passer de 18 € HT en 2019 à 65 € HT en 2025** comme le montre le graphique ci-dessous :



A tonnage équivalent, cela veut donc dire que la CCVS sera très impactée par cette évolution des tarifs de la TGAP.

En 2022, c'est environ 14 000 tonnes d'OMr et d'encombrants collectés et traités ce qui représente à tonnage égal, un montant supplémentaire pour la collectivité d'environ 154 000€ TTC à service identique.

Il est évident que faire le tri des déchets limitera la hausse de la taxe des ordures ménagères et aura un impact sur notre environnement.



Déchèterie

<p>OMR : 244 €/tonne 64 €/habitant</p>	<p>Tri sélectif : 88 €/t 14 €/hab</p>
--	---

<p>Déchèteries : 61 €/tonne 31€/habitant</p>
--

Trions Plus et Trions Mieux !!!

Quelques exemple :

- La bouteille de verre déposée dans les ordures ménagères coutera 244 €/tonne alors que dans le conteneur vert 47 €/tonne et sera valorisée.
- Le pull déposé dans les ordures ménagères coutera 244 €/tonne alors que dans le conteneur textile 0 € et sera valorisé.

NON



244€



OUI



47€



NON



244€



OUI



0€





12 avenue Jacques Anquetil • 76260 EU
tél. 02 27 28 20 87